

PHILIPPE LOUIS, PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL DE LA CFTC

«L'ACCORD BÉNÉFICIERA À TOUS»

Le gouvernement veut avancer coûte que coûte. Le Premier ministre, Manuel Valls, a annoncé hier que le projet d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires serait appliqué, et ce malgré le refus de signer de plusieurs syndicats. La CFTC, elle, a déjà donné son adhésion au protocole. Car, pour son président, Philippe Louis, il présente des avancées notoires.

Etes-vous satisfait des revalorisations salariales annoncées ?
On sort d'une période de six ans sans négociation. Avec cet accord, qui bénéficiera à tous, on réamorçe la machine. Le fait de ramener les grilles de la catégorie C à trois échelles au lieu de quatre est une bonne chose. Cela évitera que des salariés arrivent en retraite sans avoir atteint le dernier échelon.

L'accord est-il pertinent en termes de déroulement de carrière ?
Nous demandions depuis longtemps la possibilité de passer d'une des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) à l'autre. Ceux qui n'ont



© E. DUFOURNAFF

Le syndicaliste estime que le projet pourra améliorer la situation des fonctionnaires.

pas de possibilité de mobilité géographique pourront se replacer beaucoup plus près de chez eux.

Que pensez-vous du délai de mise en œuvre de l'accord, d'ici à 2020 ?
C'est le point qui nous fait grincer des

dents. Les dispositions qui seront mises en place seront surtout opérantes pour ceux qui ont encore une longue carrière devant eux. En revanche, ceux qui s'apprêtent à partir en retraite dans les années à venir ne pourront pas en bénéficier.

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET

Revalorisations salariales. Elles sont prévues à compter du 1^{er} janvier 2017, et iront de 500 à plus de 2 000 euros brut annuels, selon les catégories.

Carrières. Leur déroulement devrait être réorganisé. Le protocole prévoit de passer de quatre grades à trois pour les agents de catégorie C.

Fonctions publiques. Des passerelles devraient être mises en place entre les trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière). Un infirmier scolaire pourrait ainsi devenir infirmier à l'hôpital sans repasser de concours.

Comprenez-vous les polémiques sur le statut des fonctionnaires ?
Opposer le public au privé est stérile, les agents de catégorie C ne sont pas des nantis. On ne peut pas critiquer d'un côté leur statut, et de l'autre vouloir une fonction publique de qualité. •